

DEPARTEMENT  
**NORD**

CANTON  
**CAUDRY**

COMMUNE  
**SOLESMES**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

DL/ CB

## ARRETE MUNICIPAL N° 2021-04

Réglementant temporairement la circulation (Restriction) rue de la Cavée

**Nous**, Maire de la Ville de Solesmes,

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales;

**VU** la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état ;

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

**VU** le code de la route et notamment les articles L325.1 à L 325-13, R 110.1, R 110.2, R 325.1 et suivants, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28, R 417.10 à R 417-12;

**VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes;

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ((livre I - huitième partie - signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié) ;

**VU** le code de la sécurité intérieure, notamment l'Art. L 511-1 ;

**VU** le code pénal, notamment l'Art. R 610-5 ;

**VU** la demande en date du 05/01/2021 par laquelle l'entreprise

Le demandeur	Particulier <input type="checkbox"/>	Service public <input type="checkbox"/>	Maître d'œuvre ou conducteur d'opération <input type="checkbox"/>	Entreprise <input checked="" type="checkbox"/>
Nom :	MARTENS	Prénom :	Tony	
Dénomination :	THOME VRD	Représenté par :		
Adresse Numéro :	8	Extension :		
	ZI	Nom de la voie :	ROUTE DE TILLOY	
Code postal :	62217	Localité :	BEAURAINS	
		Pays :	France	
Téléphone :	0321604560	Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :		
Courriel :	dict@thomevrdr.fr			

informe la Commune de Solesmes de travaux de génie-civil sous maîtrise d'Œuvre «ORANGE» situés rue de la Cavée à hauteur des n°s 2-4 relatifs au changement de l'équipement métallique d'une chambre de tirage « Téléphonie »; ces travaux étant programmés à compter du 06/01/2021 pour une durée maximale estimée à ≠ 30 jours, **Considérant** qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures utiles dans l'intérêt de l'ordre public, en vue d'assurer la sécurité des usagers et la commodité de l'exécution des travaux.

## ARRETONS

**Article 1 :** A compter du 06/01/2021 pour une durée maximale estimée à  $\neq$  30 jours, rue de la Cavée, à hauteur des n°s 2-4, la circulation se fera selon les aléas du chantier sous chaussée rétrécie.

**Article 2 :** La signalisation temporaire à mettre en œuvre sera mise en place et entretenue par l'entreprise. De part et d'autre de l'emprise des travaux, elle sera du type chantier fixe soit sous :

- ✓ Modèle CF 13 avec panneaux B14 « 30 Km/h » et KC avec mention « PIETONS, UTILISES LE TROTTOIR OPPOSE ».

**Article 3 :** Le stationnement et l'arrêt en chaussée et trottoirs seront interdits dans l'emprise de ces travaux (Hormis véhicules d'entreprise).

**Article 4 :** Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour du début d'exécution de ces travaux.

**Article 5 :** Le Major, Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Solesmes et la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui leur concerne de faire respecter les règles de sécurité.

**Article 6 :** Monsieur le Maire de la Commune de Solesmes est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur et dont ampliation sera adressée à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Cambrai,  
M. le Major- Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Solesmes,  
MM les co-Directeurs du C.R.I.R. de VILLENEUVE D'ASCQ,  
M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,  
M. le Commandant du CIS de Solesmes,  
La Police municipale,  
Entreprise THOME VRD

A Solesmes, le 06/01/2021  
L'Adjoint aux travaux.  
M.LEDIEU

